
Intervention de crise auprès des employés immigrants

COVID-19

Première étape d'intervention de crise en individuel :

- 1-3 rencontres individuelle(s) auprès de l'employé (par téléphone ou télé consultation);
- Demande adressée directement par l'employé (pour assurer la confidentialité de la démarche personnelle);
- Intervention brève et orientation.

Deuxième étape d'intervention de crise en individuel :

- Poursuite de l'intervention de crise adaptée au besoin de l'employé;
- Les ressources d'aide offrant l'intervention évaluent la situation et oriente la poursuite de l'intervention si nécessaire ;
- Possibilité de 4 à 12 rencontres.

☒ Les équipes d'intervenants (composées d'intervenants immigrants et natifs) souhaitant réaliser une démarche en équipe peuvent adresser leur demande au SAPSIR^{©1} (voir coordonnées ci-dessous).

Ressources d'aide interculturelle :

- M. Jean-Bernard Pocreau, psychologue spécialisé en interculturel, SAPSIR[©]
- M^{me} Lucienne Martins-Borges, psychologue spécialisé en interculturel, SAPSIR[©]

Comment accéder au soutien :

L'employé contacte directement la ressource d'aide aux coordonnées suivantes :

Service d'aide psychologique spécialisée aux immigrants et réfugiés (SAPSIR[©])

Courriel : sapsir@psy.ulaval.ca

☎ (418) 575-7587

Important :

La demande et la démarche entreprise par l'employé est confidentielle. En aucun temps, les données nominatives et qualitatives seront divulguées à l'établissement.

¹ SAPSIR[©] : Service d'aide psychologique spécialisée aux immigrants et réfugiés.